

# SIMPLIFICATION ET TRANSPARENCE

Michèle de VAUCOULEURS

- ▶ Députée Modem des Yvelines
- ▶ Membre de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale
- ▶ Membre du conseil de surveillance du Fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie



**T**rop complexe, trop opaque, trop inégalitaire... Il était urgent de réformer notre système de formation. Se former tout au long de la vie, c'est une sécurité pour l'individu face à un monde du travail qui évolue de plus en plus vite. C'est tout l'enjeu de la réforme qui sera présentée à l'Assemblée nationale au mois de juin : garantir un droit réel à la formation, notamment pour les personnes les plus fragiles, afin d'édifier une société de compétences.

La ministre du Travail a présenté les grands axes du projet de loi, qui répond aux principaux dysfonctionnements et manques du système actuel. Tout d'abord, l'information à destination des usagers sera nettement simplifiée et plus transparente. La mise en place d'une application permettant de consulter ses droits et les formations disponibles rendra l'utilisateur davantage acteur de son parcours. En effet, trop de personnes aujourd'hui ne se forment pas car elles sont mal informées sur leurs droits ainsi que sur les dispositifs existants. Le financement de la formation professionnelle sera lui aussi simplifié : la collecte sera centralisée, et une seule cotisation sera désormais directement prélevée par l'Urssaf.

Je tiens également à souligner l'effort réalisé à destination des publics les plus fragiles. Ancienne conseillère en insertion professionnelle au sein du secteur de l'Insertion par l'activité économique, je sais l'importance de se former pour accéder à un emploi durable. Ainsi, le Compte personnel de Formation (CPF)

des personnes les moins qualifiées sera davantage abondé : 800 euros par an, contre 500 euros pour les autres salariés. Le « Plan Investissement Compétences » ciblera particulièrement les jeunes les moins qualifiés ainsi que les chômeurs de longue durée faiblement qualifiés. Les salariés à temps partiel disposeront des mêmes droits que les salariés à temps plein, ce qui bénéficiera notamment aux femmes qui y sont surreprésentées, cela leur permettra ainsi de s'éloigner de la précarité via la formation. Enfin, le conseil en évolution professionnelle permettra aux citoyens d'être accompagnés gratuitement tout au long de leur carrière. Outre la question du niveau de qualification, les salariés des TPE et des PME avaient jusqu'à présent moins accès à la formation. Pour lutter contre cette inégalité, le projet de loi permettra une mutualisation en faveur de ces entreprises, qui sont aujourd'hui les plus créatrices d'emplois.

Certains points restent encore à éclaircir et à approfondir, et ce sera notre mission tout au long du débat parlementaire que nous aurons en commission des Affaires sociales dès le mois de juin, puis en séance. Le sujet des formations interprofessionnelles, par exemple, n'est pour l'instant pas réellement évoqué. Le coût

**« C'est tout l'enjeu de la réforme qui sera présentée à l'Assemblée nationale au mois de juin : garantir un droit réel à la formation, notamment pour les personnes les plus fragiles, afin d'édifier une société de compétences »**

unique des contrats, sans modulation en fonction de la qualité de la formation, méritera également d'être approfondi.

Mais les parlementaires sont pleinement investis sur ce texte, et les débats promettent d'être animés, constructifs et de qualité. Le Groupe Modem et apparentés est pleinement déterminé à enrichir ce débat pour porter ce texte essentiel, l'améliorer, et en faire la pédagogie auprès de chacun des acteurs. Il nous faudra en effet faire tomber les éventuels doutes et réticences, car sans implication et engagement réel de chacun, nous ne pourrions pas bâtir cette société de compétences dont la France a besoin. ●

